



GRAND CONSEIL

## **Postulat - 21\_POS\_45 - Philippe Germain et consorts - A quand une gestion efficiente et courageuse des grands prédateurs ?**

### Texte déposé :

La présence des loups sur le territoire de notre canton ne fait plus l'ombre d'un doute, et les attaques de ceux-ci ne cessent d'augmenter. Bien que le sujet ait déjà été discuté sous cette coupole ces dernières années, force est de constater que les loups ont pris de l'avance sur nous et que les mesures prônées dans les interventions précédentes ne sont plus satisfaisantes.

Si pour les milieux écologiques l'intégration du loup se passe bien, dans les milieux agricoles entre autres, les sentiments sont bien différents. Des attaques, des mesures de protection envisagées qui s'avèrent inefficaces, des bergers impuissants et des situations entre bovins et humains dangereuses sont à constater. Les détenteurs des animaux payent le prix cher pour un retour du loup qui semble échapper totalement au contrôle des instances qui devraient le gérer.

Grâce à la révision du 15 juillet 2021 de l'Ordonnance sur la chasse (OChP, 922.01), les cantons peuvent intervenir plus rapidement dans les effectifs de loups ; un renforcement de la protection des troupeaux est également prévu. A ce jour, le mode de régulation appliqué dans notre canton ne nous semble pas du tout adapté aux récents événements. De plus, le délai entre la parution de l'Ordonnance et les actions du canton est trop élevé, avec comme conséquence une augmentation exponentielle du nombre d'individus. Enfin, la charge de travail pour les surveillants de la faune et le préposé à la protection des troupeaux ne cesse d'augmenter et la communication et le soutien nécessaires peinent à voir le jour.

La problématique ne concerne pas uniquement l'agriculture. Si les loups venaient à continuer à s'attaquer au bétail, un découragement total des bergers en serait la conséquence. La biodiversité que permettent les pâturages boisés est également menacée. Le tourisme est aussi concerné avec des chemins de randonnée menacés par des troupeaux qui pourraient devenir agressifs. Les exemples sont de plus en plus nombreux.

Dans le canton des Grisons ainsi que les pays voisins, les meutes se sont reproduites à une vitesse telle que la gestion de la situation devient très compliquée voire impossible. Nous ne souhaitons pas vivre cette expérience dans notre canton. C'est pourquoi nous jugeons important que le canton anticipe en ayant une stratégie de gestion du loup claire, efficace et ciblée qui permet une cohabitation entre le loup, le bétail et l'humain satisfaisante pour tous les acteurs concernés.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de fournir un rapport de type « plan de gestion du loup », tel qu'il existe pour le sanglier, qui démontre la vision du canton concernant la gestion et la régulation du

loup, y compris du nombre de loups et meutes que le canton estime gérable pour une cohabitation saine et une régulation rapide et ciblée.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alain Bovay (PLR)
2. Alexandre Berthoud (PLR)
3. Aliette Rey-Marion (UDC)
4. Anne-Lise Rime (PLR)
5. Bernard Nicod (PLR)
6. Carole Dubois (PLR)
7. Carole Schelker (PLR)
8. Céline Baux (UDC)
9. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
10. Daniel Develey (PLR)
11. Daniel Ruch (PLR)
12. Florence Gross (PLR)
13. François Cardinaux (PLR)
14. Georges Zünd (PLR)
15. Gérard Mojon (PLR)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Jean-Marc Genton (PLR)
19. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
20. Josephine Byrne Garelli (PLR)
21. Marion Wahlen (PLR)
22. Nicolas Suter (PLR)
23. Olivier Petermann (PLR)
24. Pierre-André Romanens (PLR)
25. Rémy Jaquier (PLR)
26. Sacha Soldini (UDC)
27. Sergei Aschwanden (PLR)
28. Sylvain Freymond (UDC)
29. Yvan Pahud (UDC)